



Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré

6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

06 80 13 44 28



jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

<http://www.sies.fr>

Quand la démocratie se meurt.

Le **SIES** a pris position dès le 12 janvier 2023 contre le projet de réforme des retraites (cf. le communiqué publié sur son site internet). Cette réforme est depuis deux mois unanimement combattue par les organisations syndicales, majoritairement rejetée au sein de l'Education nationale et par les citoyens quel que soit le métier qu'ils exercent. Journées de grève, mobilisations, manifestations, sondages : **tous les indicateurs attestent objectivement du rejet de cette réforme par le Peuple. Le Président de la République et le gouvernement veulent pourtant imposer ce recul social.**

Les réformes de 1993, 2003 et 2014 ont graduellement relevé la durée d'assurance exigée pour l'obtention du taux plein de 150 trimestres (37,5 annuités) à 172 trimestres (43 annuités). La majorité des professeurs commence à travailler à l'âge de 23, 24 ou 25 ans. **Depuis la loi 2014-40 du 20 janvier 2014 dite « loi Touraine », la majorité des professeurs est contrainte de partir à la retraite à l'âge de 65, 66 ou 67 ans pour bénéficier d'une pension civile à taux plein. Le projet de réforme actuel est inacceptable puisqu'il relève l'âge légal de départ en retraite de deux ans et accélère la mise de place de la réforme Touraine ; mais il faut également revenir sur cette précédente réforme particulièrement injuste pour les cadres A que nous sommes.**

La réforme des retraites de 2019, que le **SIES** avait également combattue et à laquelle le Président de la République n'a renoncé qu'à cause de la pandémie de Covid-19, instaurait une retraite par points et remettait en cause le calcul du montant de la pension civile sur la base de l'indice détenu durant les 6 derniers mois de la carrière en alignant la règle sur celle du régime général avec un calcul réalisé sur la base de la moyenne des 25 meilleures années. Le candidat Emmanuel Macron à l'élection présidentielle 2022 n'avait fait nul mystère de sa volonté de réformer les retraites. On peut légitimement fustiger le Président de la République et le gouvernement pour avoir gouverné par la peur et menti durant la pandémie, pour leur mépris du dialogue social, des syndicats et du paritarisme. Pour autant, le Président a été élu puis réélu démocratiquement par les Français en connaissance de cause ; les députés également.

L'abstention croissante aux élections politiques est un fléau pour la démocratie dans notre pays. **La démocratie se meurt y compris au sein de l'éducation nationale lorsque 50 % des professeurs ne jugent pas utile de voter aux élections professionnelles** qui ont lieu tous les quatre ans alors qu'ils disposent d'une semaine pour le faire et qu'ils ont le choix entre 19 organisations syndicales. L'honnêteté intellectuelle impose de reconnaître que les difficultés techniques liées au vote électronique ne peuvent servir de prétexte pour expliquer un tel taux d'abstention parmi des cadres A habitués à manipuler l'outil informatique.

Le Président de la République, le gouvernement, le Ministre de l'Education nationale, savent pertinemment qu'ils s'attaquent à une profession où l'individualisme se répand et qui donne de très inquiétants signes de résignation, de démobilisation, alors qu'elle n'a paradoxalement jamais été aussi malmenée, paupérisée, humiliée, exposée et violentée, que ces dernières années.

Le Ministre de l'Education nationale s'inscrit dans la lignée de son prédécesseur en réservant aux médias la primeur d'une multitude d'annonces parfois totalement contradictoires, le plus souvent mensongères. Même méthode de communication, même cynisme, même mépris affiché envers les personnels. **L'annonce brutale de la suppression de la technologie en classe de 6^{ème} est intolérable et illégitime. Aucune concertation préalable, aucune justification. C'est « le fait du Prince » !** La préparation de la rentrée s'effectue en l'absence de texte réglementaire selon le bon vouloir du Ministre.

Le Ministre multiplie les mensonges au sujet de la revalorisation des professeurs. Le « socle » annoncé est dérisoire. Les professeurs agrégés sont une fois de plus les grands oubliés en matière de revalorisation. **Le « pacte » (combinaison de missions) est une arnaque et ne constitue pas une revalorisation.** Devoir travailler beaucoup plus pour gagner un peu plus ne répond pas à la définition du terme revalorisation. HSE, remplacement en interne, devoirs faits et IMP seront englobés dans le « pacte », **il s'agit donc d'un redéploiement de moyens.** La création d'unités de pacte (1 pacte = 3 unités), le choix de leur composition au sein de chaque établissement et leur répartition entre les volontaires, constitue une merveilleuse usine à gaz que seule notre institution est capable d'inventer et la promesse de crises aiguës de réunionite.

15 mars 2023

Jean-Baptiste VERNEUIL - Président du SIES